

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La Ville de Gracefield avise que le dépôt de ses rapports financiers 2025 sera fait par la trésorière lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026 à 19h00, le tout tel qu'indiqué à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Gracefield, ce 6^{ème} jour de mai 2026.

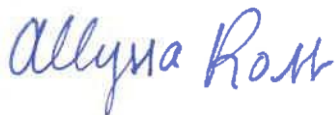


Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, en publiant une copie sur le site web et le Facebook de la Ville de Gracefield en en affichant une copie au bureau municipal ce même jour.

Donné à Gracefield, ce 6^{ème} jour du mois de mai 2026.



Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière